

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions spécifiques aux espèces

Espèces aquatiques

POISSON-CARDINAL DE BANGGAI  
(agenda item 25)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Président: la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Caceres);
- Parties: Autriche, Union Européenne, Hongrie, Indonésie, Japon, et États-Unis d'Amérique; et
- OIG et ONG: FAO; SEAFDEC; Abercrombie & Fish, Animal Welfare Institute, Fondation Franz Weber, Humane Society International, Ornamental Fish International, Pet Industry Joint Advisory Council, Sea Save Foundation, Species Survival Network, Wildlife Conservation Society, et Zoological Society of London.

Mandat

Concernant le point 25.2 de l'ordre du jour:

En tenant compte du document AC29 Doc. 25.2, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information complémentaire, le groupe de travail devra:

- a) Faire des recommandations sur le plan de l'Indonésie visant à conserver et à gérer *Pterapogon kauderni*;
- b) Sur la base de ce qui précède, fournir au Secrétariat des orientations sur la manière dont l'étude demandée dans la décision 17.260 peut assister et soutenir l'Indonésie dans ses efforts pour conserver et gérer cette espèce; et
- c) Suggérer des moyens d'améliorer la présentation, la structure et le contenu du rapport qui sera soumis à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (AC30).

Concernant le point 25.1 de l'ordre du jour:

En tenant compte de l'information présentée par l'Indonésie dans le document AC29 Doc. 25.2, ainsi que des discussions en séance plénière et de toute information supplémentaire, le groupe de travail devra soumettre au Secrétariat des recommandations sur la nature et la portée de l'étude qui sera menée en application de la décision 17.260.

## Recommandations

Le groupe de travail sur le poisson-cardinal de Banggai recommande que le Comité pour les animaux s'accorde sur les recommandations ci-dessous et les transmette à l'Indonésie et au Secrétariat:

### Concernant le point 25.2 de l'ordre du jour:

1. Le Comité pour les animaux note que l'Indonésie serait heureuse de recevoir d'autres suggestions ou considérations relatives à son plan de conservation et de gestion de *Pterapogon kauderni* après la 29<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux, et elle prie le Secrétariat de faciliter le transfert de tout commentaire supplémentaire à l'Indonésie pour examen.
2. Le Comité pour les animaux accueille avec satisfaction le rapport initial sur les progrès et félicite l'Indonésie pour son plan d'action général et les progrès significatifs actuellement en cours de réalisation. Il formule les recommandations suivantes à l'adresse de l'Indonésie à examiner pour qu'elle puisse faire rapport à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux:
  - a) L'Indonésie est encouragée à partager toutes les données ou résultats préliminaires dans son prochain rapport, sachant qu'il peut s'agir des premiers résultats de travaux destinés à se poursuivre au-delà de 2018;
  - b) L'Indonésie est aussi invitée à fournir plus d'informations sur le lieu où d'autres aires marines protégées sont prévues et sur la manière dont les aires marines protégées sont liées aux sites de suivi. On note que, pour des questions de surveillance, il serait utile d'avoir des sites de suivi à l'extérieur des aires protégées. L'Indonésie indique qu'une carte à jour sur les aires marines protégées est en préparation et figurera au prochain rapport;
  - c) Il est indiqué que d'autres informations pourraient être fournies sur les objectifs en matière d'actions tant dans des zones d'habitat naturel que dans des zones où l'espèce a été introduite, et sur la manière dont ces actions visent à soutenir la conservation dans l'habitat naturel;
  - d) Notant que, parmi d'autres actions, des activités de restockage sont proposées, il est suggéré que l'Indonésie fournisse les protocoles de réintroduction mis à jour qu'elle utilisera pour soutenir les activités de restockage et éviter le brassage génétique. Il est également indiqué que l'Indonésie pourrait envisager d'utiliser les lignes directrices de l'UICN relatives aux réintroductions à cet égard;
  - e) L'Indonésie est encouragée à penser aux garanties pour les populations qui se trouvent en dehors des 22 sites de suivi sélectionnés;
  - f) Concernant l'établissement de quotas de prélèvement, on note que cette espèce peut être exposée à une forte mortalité en transit et aux maladies, de sorte qu'il convient de tenir compte de ces impacts lors de l'établissement de quotas.
3. Tout au long de la discussion, le Comité pour les animaux a pris note du niveau élevé de participation communautaire prévu dans le plan d'action et il a également encouragé une implication accrue des scientifiques et spécialistes indonésiens dans les travaux et la préparation des publications. Le Comité pour les animaux note également les offres de soutien à l'Indonésie de l'Animal Welfare Institute, de la Fondation Franz Weber, et il encourage les Parties et les organisations souhaitant soutenir ces activités à s'engager bilatéralement avec l'Indonésie.

### Concernant le point 25.1 de l'ordre du jour:

1. En ce qui concerne l'étude commandée dans la décision 17.260, le Comité pour les animaux note un déplacement dans le commerce international vers un commerce plus volumineux de spécimens provenant d'établissements d'aquaculture situés en dehors de l'Indonésie et qu'il serait utile que l'étude examine les risques que ce commerce pourrait représenter pour les espèces sauvages, et notamment l'impact sur les incitations à la conservation et à l'utilisation durable de l'espèce. On note également que la translocation peut être utilisée comme méthode de production et pourrait être prise en compte dans l'étude.
2. L'Indonésie et d'autres notent en outre que les données relatives au commerce inter-îles, régional et international, ainsi qu'au commerce de spécimens provenant de sources élevées en captivité peuvent

être peu abondantes, bien que des données soient disponibles sur le commerce vers les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

3. L'Indonésie indique qu'une meilleure compréhension du lieu, de la taille et de la préférence du marché du poisson-cardinal de Banggai appuierait les efforts en faveur d'une gestion durable de l'espèce. Le Comité note en outre que la manière négative de percevoir les spécimens prélevés dans la nature pose un problème et estime qu'un plan national solide de conservation et de gestion de l'espèce constituerait une bonne base de sensibilisation à l'utilisation durable de la ressource et améliorerait l'accès au marché.
4. Sur la base de ces observations, le Comité pour les animaux recommande au Secrétariat, en consultation avec l'Indonésie, de commanditer une étude visant à évaluer l'impact du commerce international sur l'état de conservation de *Pterapogon kauderni*, et recommande que cette étude analyse l'utilisation et le commerce de l'espèce, y compris des spécimens prélevés dans la nature et provenant d'un élevage en captivité en Indonésie ou ailleurs, et qu'elle évalue en outre les risques potentiels pour la conservation et les avantages du commerce international de spécimens de poisson-cardinal de Banggai provenant de ces sources